



COMMUNE DE MAIXE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 AVRIL 2019

Sous la présidence de Madame Alexandra HINZELIN, Maire de la commune,
Sont présents : Christian THOUVENIN, Pascal BARBIER, José GUESNE, Damien GEORGIN,
Emmanuel LAURENT, Yannick PIERRE, Sophie SIETZEN
Le quorum étant atteint, Madame Sophie SIETZEN est élue secrétaire de séance.

1 attribution d'adresse

Le Maire rappelle la délibération n°12 prise lors du conseil municipal du 27 mars dernier concernant l'attribution d'adresses. Il convient de modifier l'adresse attribuée à Monsieur COSSON. Le Maire propose le 2 bis rue Jeanne d'Arc.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la proposition d'adresse ci-dessus,
- autorise le Maire à en informer les personnes concernées.

2 : plan de zonage assainissement collectif

Afin de compléter et de pouvoir lancer l'enquête publique concernant l'assainissement, il convient de délibérer et de valider le plan de zonage suite à un changement et en remplacement de la délibération n°1 du 26 avril 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'accepter le plan de zonage tel qu'il est présenté,
- Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

3 : mise en place de l'emprunt avec l'Agence France Locale pour les avenants des travaux de l'Assainissement Collectif

Considérant le projet relatif aux travaux d'assainissement collectif et en prenant en compte les avenants au marché, il convient la mise en place d'un emprunt à hauteur de 150.000 € à un taux d'intérêt de 1,57% sur une durée de 23 ans, avec une première échéance en juin 2019 et un déblocage des fonds le 06 mai 2019.

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'obtention de ce prêt de 150.000 € dans les conditions ci-dessus,
- Autorise le Maire à signer le contrat de prêt.

4 : refacturation facture ENGIE

Le Maire explique que suite à la réception d'une facture d'ENGIE d'un montant de 190.64 €, celle-ci correspond au logement communal 2 bis rue du Jardin Joly. Par conséquent il convient de la payer et de la refacturer au locataire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire à payer la facture et à la refacturer au locataire concerné.

INFORMATIONS

- ◆ La société VEOLIA, qui effectue le ramassage des ordures ménagères, nous a fait savoir que la collecte prévue le mercredi 1^{er} mai sera effectuée le samedi 4 mai 2019. Les équipages effectueront les collectes, sans report, pour tous les autres jours fériés.
- ◆ Les prochaines permanences d'informations VEOLIA auront lieu à la Communauté de Communes du Pays du Sanon à Einville-au-Jard les jeudis 02 mai, 16 mai, 06 juin et 20 juin de 14h à 18h.

- ◆ **Aux fins de régularisations administratives, vous trouverez ci-joint l'avis d'enquête publique concernant le zonage de l'assainissement communal.**
- ◆ **Des nouvelles cartes électorales seront éditées cette année et vous parviendront début mai 2019.**
- ◆ **Vous trouverez joint à ce compte rendu :**
 - **Planning gendarmerie mai 2019**
 - **Infos ordures ménagères**
 - **Avis enquête publique**
 - **Invitation cérémonie du 8 mai**
 - **Dépliant Mutuac**